

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2016 à 19 h**

Le jeudi 16 juin 2016 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Patrick GOURDES, Maire.

PRESENTS : M. GOURDES, Mme LE BRIS, Mme ANNE, Mme DEBRAY, M. MICHEL, M. OCANA, Mme BESSON, Mme ROLLAND, M. PERCHERON et Mme VILLERY

PROCURATIONS : M. JOURDAINNE à Mme LE BRIS, Mme LE BRAS à M. GOURDES,

ABSENT EXCUSES : M. CORDEAUX, M. FAUCHEUR et M. MARSAUD.

Convocation du 09.06.2016

En vertu de l'art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LE BRIS a été élue secrétaire. La séance a été publique.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la convention concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de bordures rue des Sablons et la protection de la Croix Job. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 AVRIL 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre.

2) COMPTABILITE

a - Fixation des tarifs 2016/2017 de la cantine scolaire

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2016/2017. Il propose de fixer les tarifs de la façon suivante :

	<u>Pour mémoire</u> <u>2015/2016</u>	
<u>2016/2017</u>		
PRIX du REPAS :	3.60 €	3.65 €
CARTE MENSUELLE	49.00 €	49.50 €
REPAS EXCEPTIONNEL pour adultes :	5.80€	5.80 €
REMBOURSEMENT DE REPAS (par enfant/repas compte tenu des frais de gestion) :	3.40 €	3.40 €
REPAS SPECIFIQUE ENFANT ALLERGIQUE : PAI obligatoire	11.20 €	11.25 €
ACCUEIL DES ENFANTS SANS FOURNITURE DE REPAS	23.00 €	23.00 €

(prestation de surveillance et de mise à disposition des locaux) PAI obligatoire.

Il demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de retenir les tarifs ci-dessus proposés et **DIT** que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2016.

b - Prise en charge concernant le transport scolaire pour les élèves scolarisés à l'école maternelle/primaire, collège et lycée *Arrivée de M. PERCHERON*

La commune prend acte de la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 9 mai 2016, relative à la fixation de sa politique de tarification des transports scolaires à compter de la rentrée qui aura lieu en septembre 2016, à savoir :

- Maternelle/primaire : 50 €,
- Collège/lycée (externe) : 177,60 €,
- Collège/lycée (interne) : 50 €,

pour les élèves de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux fréquentant un établissement du territoire.

La Commission des finances s'est réunie le 2 juin 2016 pour étudier plusieurs hypothèses. Le Maire propose au Conseil municipal, d'entériner le choix de la commission et de fixer cette aide, pour chaque catégorie d'élèves transportés, en pourcentage du tarif adopté par la communauté d'agglomération :

- Maternelle/primaire : 100 % par la commune, donc gratuit pour les familles,
- Collège : 50 % par la commune, 50 % par les familles soit 88,80 €,

- Lycée : 35 % par la commune (62,16 €), 65 % par les familles, soit 115,44 €

Ce pourcentage s'appliquera pour chaque catégorie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016. L'allocation de compensation de la commune sera calculée en conséquence.

Entendu l'exposé,

Vu la délibération n°2016-126 de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 9 mai 2016 fixant les tarifs des prestations en matière de transports scolaires à compter de l'année scolaire 2016-2017,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe les taux d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire aux montants indiqués ci-dessus.

Un conseiller, en tant que parent d'élève exprime son mécontentement sur le fait que ce ne soit plus gratuit pour le collège, et la différence des tarifs pour se rendre dans le même établissement.

Le paiement pourra se faire par prélèvement mensuel.

c - Subventions accordées pour les différents projets

*Fonds départemental d'aides aux communes (FDAIC) par le Conseil Départemental :

- Réfection de la toiture et sécurisation de l'accès école : 3 847 €
- Création du réseau d'eaux pluviales rue des Has 2^{ème} tranche : 28 200 €
- Création de bordures rue des Sablons et protection de la Croix Job : 1 800 €

*Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable (RD 21-3 et rue des Has) : 20 000 €

d - Aménagements rue du Centre, rue d'Anet entre l'impasse du Lavoir et l'impasse de la Passerelle et rue des Has : bilan de la commission d'ouverture des plis

L'entreprise PIGEON a été retenue pour la somme de 574.484,55€ HT soit 689.381,46€ TTC.

e - Décisions modificatives sur les budgets de la commune et de l'eau

*Vu les explications de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision modificative n° 1 suivante du budget primitif de la commune, pour les amortissements :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre 042 – Compte 6811	+ 1€
	Chapitre 022 – Compte 022	- 1€
Recettes d'investissement	Chapitre 040 – Compte 28041582	+1€
	Chapitre 10 – Compte 10226	- 1€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour effectuer la décision modificative n° 1 du budget primitif de la commune.

*Vu les explications de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision modificative n° 1 suivante du budget de l'eau, suite à l'accord de la subvention DETR :

Dépenses d'investissement	Chapitre 21 – Compte 21531	+ 18.700 €
Recettes d'investissement	Chapitre 022 – Compte 1313	+ 18.700 €

Recettes de fonctionnement	Chapitre 66 - Compte 66111	+ 700 €
(pour intérêt d'emprunt en 2016)	Chapitre 022 - Compte 022	- 700 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne son accord à Monsieur le Maire pour effectuer la décision modificative n° 1 du budget de l'eau.

f - Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 230.000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de réseaux d'eaux pluviales et création de bassin

Le Conseil Municipal de Saussay, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant total de 230.000 € sur le budget communal de Saussay et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PCV alliage, Montant : 230.000 euros, Durée de la phase de préfinancement : 3 mois, Durée d'amortissement : 15 ans, Taux d'intérêt annuel fixe : 0.96 %, Amortissement : Echéances constantes, Typologie Gissler : 1A, Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

g - Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 52.000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de renforcement du réseau d'eau potable

Le Conseil Municipal de Saussay, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, DELIBERE

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant total de 52.000 € sur le budget du service d'eau potable de Saussay et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PCV alliage, Montant : 52.000 euros, Durée de la phase de préfinancement : 3 mois, Durée d'amortissement : 15 ans, Périodicité des échéances : Trimestrielle, Taux d'intérêt annuel fixe : 0.96 % Amortissement : Echéances constantes, Typologie Gissler : 1A, Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

h - Ouverture d'une ligne de trésorerie ou prêt relais Reporté

3) URBANISME

a - Avis à rendre sur le projet du Plan Local d'Urbanisme d'Ezy-sur-Eure

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance du projet du Plan local d'urbanisme d'Ezy-sur-Eure avant la réunion du Conseil et émettent un avis favorable à l'unanimité.

b - Demande de classement dans le domaine public du chemin du Rouvray

Le dossier n'a jamais été finalisé et les consorts TANGUY souhaitent que les parcelles soient classées dans le domaine public. Le Maire se rapprochera du notaire pour régulariser cette situation.

c - Mission de maîtrise d'œuvre de l'Agence Technique Départementale pour les travaux de réfection de bordures rue des Sablons et la protection de la Croix Job

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par l'Agence Technique Départementale en contrepartie de la cotisation annuelle :

- maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux),
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Ainsi, la commune peut faire appel à l'Agence Technique Départementale (ATD) pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux rue des Sablons : réfection de bordures caniveaux et protection de la Croix Job ayant pour montant prévisionnel 8 522,95€ HT.

Monsieur le Maire présente la convention permettant de faire intervenir l'ATD.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'assistance de l'Agence Technique Départementale,
- D'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'ATD.

4) ACTION SOCIALE :

Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un fauteuil roulant d'une personne handicapée.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 25 mai 2016 un dossier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Eure-et-Loir pour un administré.

Le Maire rappelle que le projet est le remplacement de son fauteuil roulant d'un montant de 3.507,90 € et qu'il

est sollicité une prise en charge par la Commune de 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de participation pour un montant de 150 euros. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6713 du Budget Communal. Le règlement sera effectué par virement à l'intéressé sur présentation de la facture.

5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 13 septembre 2016 à 19 h

6) QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE :

a - Déviation Anet-Saussay : nous avons reçu le dossier de déclaration au titre de l'eau pour le projet de bassin de rétention des eaux à la Croix Job, du Conseil Départemental pour la future route du rond-Point d'Anet à la Croix Job. Commission voirie prévue le 5 juillet 2016.

b - Ordures ménagères - Agglo du Pays de Dreux : une estimation des déchets des points communaux (mairie, école, salle communale...) a été réalisée par l'Agglo avec Monsieur le Maire. Le tonnage paraît élevé. N'est-il pas possible de supprimer un bac à la salle communale ?

c - Informations pour les dates des prochaines élections : élections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017, élections législatives : 11 et 18 juin 2017.

d - L'AS Anet a effectué une demande pour organiser une foire à tout sur le stade de Saussay le dimanche 18 septembre 2016. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'utilisation du terrain du Rouvray.

e - Commissions communales : commission culture et loisirs prévue le 28 juin 2016, commission urbanisme prévue le 23 juin 2016.

f - Nouvelle bénévoles à la bibliothèque : Mme THOMAS Yvelyse. Le Conseil Municipal la remercie.

g - Les bandes de stop sont à refaire à la salle des fêtes, rue de Sorel, et d'autres rues si besoin. Monsieur le Maire va contacter le Conseil départemental. Il serait bien de mettre un passage piéton vers le 1 rue des Sablons.

h - Vitesse excessive : il est signalé la vitesse excessive dans plusieurs rues, notamment dans la rue des Sablons jusqu'au Pont Saint-Jean, il n'y a aucun stop, ni cédez-le-passage. Un plateau surélevé rue des Sablons (intersection de cette rue qui va en direction de la croix Job et la rue du Cimetière) pourrait être intéressant.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,

Patrick GOURDES